



*Mesdames, Messieurs,
Chers élus de notre département,*

Récemment, **l'Association des Maires de France (AMF)** a fait part de son retour quant aux nouvelles dispositions du Sénat à l'attention de nos élus concernant l'exercice de leurs fonctions.

Bien que l'ensemble des modalités votées visent à améliorer l'ensemble de nos quotidiens en tant que représentants publics, ce dont nous pouvons grandement nous réjouir, je tiens néanmoins à rejoindre et soutenir l'AMF quant à son opposition d'obliger désormais les élus locaux, dont les maires, à prendre publiquement l'engagement de « s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public » (!) et à respecter les valeurs de la République, comme s'ils les avaient un jour menacées.

En tant que Maire et Président de **l'Union des Maires de l'Oise (UMO)**, je tiens à rappeler que tout élu ou personne appelée à l'être, ne peut avoir comme action prédéfinie la volonté de bafouer l'ordre public, et que nos rôles sont plus prédéterminés à subir de telles atteintes, que de les orchestrer, nous obligeant ainsi à intervenir au plus près de nos concitoyens.

Nous restons ainsi dans la confusion d'une telle disposition adoptée. Au demeurant, je suis convaincu que le Sénat saura reconnaître le rôle essentiel des maires et édiles municipaux pour veiller dans l'exercice de leur fonction à ce que tous ses administrés soient respectueux de l'ordre public.

Avec tout mon dévouement,

*Monsieur Alain VASSELLE
Président de l'Union des Maires de l'Oise*